



Concours externe sur titres
Pour le recrutement d'un technicien hospitalier
Spécialité du domaine contrôle, gestion, installation et
maintenance technique

LISTE D'ADMISSION

Le Directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées

- Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu Le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière modifié ;
- Vu le Décret n°2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers modifié ;
- Vu l'Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- Vu l'Arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- Considérant la décision 89/2023 portant ouverture du concours externe sur titres de technicien hospitalier – domaine du contrôle, de la gestion, de l'installation et de la maintenance technique publiée en date du 21 avril 2023 ;
- Considérant la décision 339/2023 fixant la composition du jury du concours externe sur titres de technicien hospitalier – domaine du contrôle, de la gestion, de l'installation et de la maintenance technique publiée en date du 22 novembre 2023 ;
- Considérant la décision 340/2023 fixant la liste des candidats inscrits au concours et publiée en date du 22 novembre 2023 ;
- Considérant la décision 341/2023 fixant les dates des épreuves du concours et publiée en date du 22 novembre 2023 ;
- Considérant le procès-verbal d'admissibilité établi par les membres du jury en date du 8 décembre 2023 ;
- Considérant le procès-verbal d'admission établi par les membres du jury en date du 15 décembre 2023 ;

DECIDE _____

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert afin de pourvoir 1 poste de technicien hospitalier dans le domaine suivant : contrôle, gestion, installation et maintenance technique.

Article 2 : L'unique candidat inscrit au concours est :

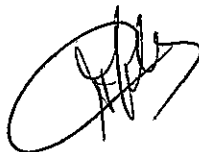
- M. Sébastien BONIFAIT

Article 3 : A l'issue de l'épreuve d'admission qui s'est tenue, ce jour, le vendredi 15 décembre 2023, le jury déclare admis :

- M. Sébastien BONIFAIT

A PAU, le 15 décembre 2023

Pour le directeur et par délégation,
La directrice des ressources humaines par intérim,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several vertical and diagonal strokes, all contained within a large, irregular oval shape.

Ghislaine MERLIN